

## COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 A 20 HEURES 30

SALLE DES FETES DE RAURET

**Présents** : *Alleyras* : Philippe GAGNEPAIN ; *Arlempdes* : Gérard TESTUD ; *Barges* : Guy HILAIRE ; *Cayres* : Jean François CHACORNAC, Josiane MALZIEU, Philippe MAZET ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Pierre GIBERT, Odette JAROUSSE ; *Landos* : Martine CHABRET, Géraldine MONCHAMP, Nathalie GRASSET, Jacques MATHIEU, Dominique MERLE, Jean Louis REYNAUD ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Ouides* : Michel FRADET ; *Pradelles* : Stéphane BOURGOIN, Alain ROBERT ; *Rauret* : Alain FORESTIER ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET ; *St Christophe d'Allier* : Pierre MASSALOUX ; *St Etienne du Vigan* : Didier SABY ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER, Raymond HERMIER ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD ; *St Paul de Tartas* : Michel ADAM ; *St Vénérand* : Elie FRAISSE ; *Séneujols* : Serge BOYER, Gilles CRESPIY ; *Vielprat* : Thérèse BERNIER.

**Pouvoirs** : *Pradelles* Raphaël ROLLAND donne pouvoir à Alain ROBERT.

**Excusé** : *Cayres* : Eric DESSIMOND.

**Absent** : *Lafarre* : Michel PASCAL.

Accueil par P. Mazet en l'absence de P. BRAUD qui arrive immédiatement après l'accueil  
 Accueil de Alain Forestier qui souhaite de bons débats à Rauret  
 Secrétaire de séance : A. Forestier

### **FINANCES :**

**RAPPORTEUR : PAUL BRAUD**

↳ **Garantie emprunt Seml « Devès Ensoleillé »**

La Seml « Devès Ensoleillé » sollicite la Communauté de Communes pour apporter une caution à hauteur de 120 000 euros pour l'emprunt de 3 millions d'euros qu'elle envisage de souscrire auprès du CRCA Loire Haute-Loire, prêt destiné à financer les installations photovoltaïques. Cet emprunt serait souscrit aux conditions suivantes :

- Taux : 1.49 % avec un différé de 18 mois
- Durée : 204 mois (17 ans)

Tous les ratios d'engagements étant respectés, le conseil autorise le Premier Vice-Président à apporter une caution à hauteur de 120 000 euros à la Seml « Devès Ensoleillé » pour le prêt de 3 millions d'euros qu'elle envisage de souscrire auprès du CRCA Loire Haute-Loire.

↳ **Virements de crédits : subvention à l'AFP du Haut Allier**

Le Conseil Communautaire décide de verser d'une subvention exceptionnelle à l'AFP du Haut Allier à hauteur de 6500 euros pour équilibrer l'exercice budgétaire 2018 et anticiper le remboursement d'emprunt de janvier 2019 et autorise le virement de crédit ci-après :

Article	Libellé	Ecriture
65737	Subvention AFP	6 500,00
022	Dépenses imprévues	-6 500,00

## **ENVIRONNEMENT :**

RAPPORTEUR : PIERRE GIBERT

### ↳ Petit patrimoine : attribution des subventions aux associations :

Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Lou Caire Dos Forchoses : travaux pour la rénovation du lavoir du hameau de Fourches (achat des bacs, pompe, lauzes pour recouvrir la fontaine...) : subvention à hauteur de 2000 € correspondant à l'achat des matériaux ;
- Mairie de Cayres : travaux pour la restauration du lavoir du hameau de Chaudeyrac et du four de Chacornac : subvention de 2000 euros sous réserve de la fourniture du plan de financement de l'opération et d'une facture de matériaux ;
- Mairie de Vielprat : travaux de restauration du lavoir des Arcis (reprise des bacs en pierre existants, réfection des bordures du bassin, aménagement du sol autour du lavoir : subvention à hauteur de 2000 € correspondant à l'achat des matériaux.

### ↳ Marché «traitement des déchets issus de la déchetterie et des points d'apports volontaires»

Le Conseil autorise M. le Président à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour le «traitement des déchets issus de la déchetterie et des points d'apports volontaires» pour une prestation de services estimée à environ 125 000 euros TTC annuellement.

## **ECONOMIE:**

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

### ↳ Avenant de la convention avec Cap'Vacances pour la gestion du Village de Vacances d'Alleyras

Julien FAUCHER, directeur de Cap'Vacances, a transmis à la Communauté de Communes, une proposition d'avenant de transfert au terme duquel l'intégralité des droits et obligations de Cap'Vacances découlant de la convention d'exploitation relative au village de vacances d'Alleyras seront transmis à l'identique à Cap'Vacancier, filiale commune en cours de création avec Vacancier, pour prise d'effet au 01/12/2018.

Le conseil communautaire n'accède pas à la demande de CAP'Vacances ne disposant pas de suffisamment d'éléments pour statuer.

### ↳ Modification de la délibération composant le jury de concours pour la maîtrise d'œuvre des travaux du Village de Vacances d'Alleyras :

Par délibération du 8 octobre dernier, le jury de concours pour la maîtrise d'œuvre des travaux du Village de Vacances d'Alleyras a été constitué ; pour rappel il doit être composé des membres élus de la Commission d'appel d'offres, de 4 professionnels disposant des qualifications demandées aux candidats (représentant le tiers des membres du jury). Ont également désignés pour intégrer le jury Monsieur le Maire d'Alleyras et le futur gestionnaire. Une erreur s'est glissée dans les membres de la commission d'appel d'offres, Philippe MAZET ayant été indiqué membre de la commission d'appel d'offres à la place de Serge BOYER.

Le Conseil Communautaire annule sa précédente délibération et modifie la composition de la commission de jury de concours pour la maîtrise d'œuvre des travaux du Village de Vacances d'Alleyras comme suit :

- membres élus de la Commission d'appel d'offres soit Monsieur Paul BRAUD, Président, Monsieur Jean-Louis REYNAUD, Monsieur Pierre GIBERT, Monsieur Jean-Paul ARCHER, Monsieur Serge BOYER, Monsieur Alain ROBERT,
- 4 professionnels disposant des qualifications demandées aux candidats (représentant le tiers des membres du jury).
- Monsieur le Maire d'Alleyras et le futur gestionnaire.

## **TOURISME**

RAPPORTEUR : PHILIPPE MAZET

### ↳ Assise foncière du Vélo Rail : vente de terrain à la commune de Landos.

Monsieur le Maire de Landos a saisi la Communauté de Communes pour qu'elle lui cède la parcelle F 154 d'une superficie de 395 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la réalisation de sa troisième tranche de Lotissement, entre le groupe scolaire et le lotissement existant « les Empèzes 2 ». Cette parcelle avait été achetée par la Communauté de Communes, avec l'assise foncière de la voirie ferrée ; elle n'est pas utilisée pour l'activité vélo rail et ne sera pas utile pour la voie verte.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité moins une abstention la cession de la parcelle F 154 à la commune de Landos au prix de 10 euros le m<sup>2</sup> (base de prix appliquée lors des précédentes transactions).

### ↳ Vol au Vélo Rail : demande de remise gracieuse

Suite au vol avec effraction au vélo rail la nuit du 26 au 27 août 2018 à la Gare de Pradelles, un déficit de 4 412.50 € (2 746.50 € espèces, 536.00 € chèques, 930.00 € chèques vacances et 200.00 € de fonds de caisse) a été constaté dans la caisse de la régie de recettes du vélo rail.

La régularisation de ce déficit ne peut être obtenue que par la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur en fonction à la date des faits.

Vu la demande de remise gracieuse et constatation de la force majeure en application de l'art. 11 du décret du 15 novembre 1966, du régisseur en date du 7 novembre 2018, le conseil communautaire accorde la remise gracieuse en constatation du cas de force majeure au régisseur du vélo rail.

## **URBANISME :**

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

### ↳ PLUI : Marché à intervenir avec le bureau d'études Planéd pour une mission spécifique (2 OAP revitalisation des centres-bourgs).

Le Conseil Communautaire autorise une commande à Planéd pour les 2 OAP spéciales centre-bourg pour un montant total de 5 350.00 € HT.

## **SERVICES A LA POPULATION :**

RAPPORTEUR : JOSETTE ARNAUD

### ↳ Portage de repas : Convention avec la Maison de Retraite de Pradelles

La Maison de Retraite de Pradelles propose un nouveau conventionnement à la Communauté de Communes pour la livraison des repas, en lieu et place de la convention existante. Cette convention contractualise les nouvelles conditions d'obligation des parties pour le service portage de repas, à savoir : confection des repas par la Maison de Retraite, en respectant les réglementations en vigueur et conditions de commande et de prise en charge pour la Communauté de Communes. Compte tenu d'une réorganisation au niveau des cuisines de la Maison de Retraite, les prises en charge des repas par le personnel de la Communauté de Communes seront modifiées les lundis, à savoir prise en charge à 11 Heures (novembre – mars) et prise en charge à 12 heures (avril – octobre). Les prises en charge se font à 7 heures les autres jours.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention correspondante.

### ↳ Etude santé : Présentation des conclusions du bureau d'études DIOTIMA

RAPPORTEUR : JOSETTE ARNAUD/SERGE BOYER

Les élus informent l'assemblée du plan d'action proposé par DIOTIMA.

## **PERSONNEL :**

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

↳ Voirie : Besoin occasionnel.

Le Conseil autorise le recrutement de personnel en besoin occasionnel pour une durée de 12 mois (durée maximale autorisée).

## **FINANCES :**

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

### **VIREMENTS DE CREDITS**

Le Conseil Communautaire autorise les virements de crédits ci-dessous :

<b>Budget Com com</b>		
<b>Section d'investissement</b>		
Article	Libellé	Ecriture
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	5 135,74
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-5 135,74
<b>Section de fonctionnement</b>		
65737	Subvention gîte d'étape	31,00
022	Dépenses imprévues	-31,00

<b>Budget Gîte d'étape</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Article	Libellé	Ecriture
615221	Entretien et réparations batiments publics	31,00
7478	Autres organismes	31,00